COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

N°2026/DEC/103

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Objet :

Attribution Marché 2026-04 « Téléphonie fixe et mobile » Equipements et Services

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de téléphonie fixe et mobile de la commune,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché 2026-04 : « téléphonie fixe et mobile » - équipement et services - à la société ELPHICOM sise 59, quai Claude Bernard à Vienne (38200), pour une durée de 5 ans (au plus tard le 30 novembre 2031) pour un montant de 179 940,00€ HT soit 215 928,00€ TTC pour ladite période.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 2 novembre 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le : - 5 NOV 2026